



Siège Social : 5, rue de Rome - Immeuble Jean Monnet - 93110 ROSNY SOUS BOIS

PROFESSIONS LIBERALES

☎ : 01 48 12 67 52

@ agence93@acplgp.fr

PROFESSIONS ARTISANS-COMMERCANTS

☎ : 01 48 54 52 87

@ agence93bic@acplgp.fr

Vos agences :

91 : 37, rue Michel-Ange – 91080 COURCOURONNES / ☎ : 01 69 02 16 80 @ agence91@acplgp.fr

92 : 58, chemin de la justice - 92290 CHATENAY MALABRY - ☎ : 01 45 37 06 00 @ agence92@acplgp.fr

75 : ☎ : 06.63.54.25.28 @ agence75@acplgp.fr

94 : ☎ : 01 48 89 00 31 @ agence94@acplgp.fr

95 : ☎ : 01 39 90 00 51 @ agence95@acplgp.fr

BULLETIN D'ADHESION BIC-BNC (à retourner avec l'avis siren)

Merci de cocher la case du site auquel vous désirez être rattaché(e)

ROSNY (93) CHATENAY (92) COURCOURONNES (91) PARIS (75)

**Vous êtes Artisans/Commerçants BIC-BA ou Professions Libérales BNC,
En adhérant vous bénéficiez de nos compétences en matière de gestion et de prévention fiscale
Tarifs des cotisations avec ou sans agrément (cocher la case correspondante)**

Adhésion avec agrément

Pour un accompagnement classique avec la réduction d'impôt de 915 €uros selon les seuils en vigueur

- Adhésion Primo adhérent (228 € TTC le 1^{er} exercice)
- Adhésion si déjà adhérent à un CGA (310 € TTC)
- Adhésion associés BNC BIC BA (228 € TTC et 50 € TTC par associé la 1^{ère} année) L'année suivante sera facturée 310 € TTC et 50 € par associé.
- Adhésion (50 € TTC) : Micro BNC BIC BA

Adhésion sans agrément

Pour un accompagnement complet nous vous proposons

- Pack sécurité (310 € TTC) qui comprend :
 - Contrôle arithmétique de la déclaration fiscale
 - Télétransmission de la déclaration fiscale
 - Contrôle approfondi du dossier fiscal
 - Examen de Conformité Fiscale + CRM sur demande
 - Dossier de gestion - Statistiques

CATEGORIE D'IMPOSITION : BIC BA BNC

Je soussigné (e) MME M - FORME JURIDIQUE (SASU-SAS-SARL-EURL-SCP-SDF) :

NOMBRE D'ASSOCIES :

NOM : PRENOM :

RAISON SOCIALE : PROFESSION * :

SIRET : CODE NACE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE : N° : VOIE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente) :

Email : Tél. :

Date du début d'activité :

*** POUR LES PSYCHOLOGUES ET DIETETICIENS MERCI DE NOUS FOURNIR LE DIPLOME DE
REFERENCEMENT AMELI**

Exercice à partir duquel vous désirez adhérer (en respectant les conditions d'adhésion) :

Du -- / -- / 2 au -- / -- / 2

NOM DE L'ANCIEN ORGANISME AGREE EN CAS DE CHANGEMENT :

DATE DE RADIATION :

REGIME D'IMPOSITION

- Entreprise individuelle E.I.R.L (Entreprise individuelle à responsabilité limitée) Société
- Impôt revenu Impôt société



Siège Social : 5, rue de Rome - Immeuble Jean Monnet - 93110 ROSNY SOUS BOIS

PROFESSIONS LIBERALES

☎ : 01 48 12 67 52

@ agence93@acplgp.fr

PROFESSIONS ARTISANS-COMMERCANTS

☎ : 01 48 54 52 87

@ agence93bic@acplgp.fr

Vos agences :

91 : 37, rue Michel-Ange – 91080 COURCOURONNES / ☎ : 01 69 02 16 80 @ agence91@acplgp.fr

92 : 58, chemin de la justice - 92290 CHATENAY MALABRY - ☎ : 01 45 37 06 00 @ agence92@acplgp.fr

75 : ☎ : 06.63.54.25.28 @ agence75@acplgp.fr

94 : ☎ : 01 48 89 00 31 @ agence94@acplgp.fr

95 : ☎ : 01 39 90 00 51 @ agence95@acplgp.fr

REGIME FISCAL :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> MICRO ENTREPRENEUR (BIC ou BNC) | <input type="checkbox"/> REEL NORMAL DE PLEIN DROIT (BIC) |
| <input type="checkbox"/> DECLARATION CONTROLEE (BNC) | <input type="checkbox"/> REEL SIMPLIFIE SUR OPTION (BIC) |
| <input type="checkbox"/> REEL SIMPLIFIE DE PLEIN DROIT (BIC) | <input type="checkbox"/> REEL NORMAL SUR OPTION (BIC) |

INFORMATION SUR VOTRE REGIME DE TVA

EXIGIBILITE : TVA SUR ENCAISSEMENTS

TVA SUR DEBITS

MIXTE

REGIME TVA : SIMPLIFIE (CA 12)

REEL (CA3) TRIMESTRIEL

MENSUEL

TENUE DE LA COMPTABILITE : HORS TAXE

TAXE INCLUSE

NON ASSUJETTI

VOTRE EXPERT-COMPTABLE

DENOMINATION DU CABINET :

NOM ET PRENOM DE L'EXPERT COMPTABLE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

N° SIRET :

Email (**obligatoire**) : Tél. :

LE CABINET COMPTABLE PROCEDE A LA TELETRANSMISSION AU FORMAT EDITDFC : OUI NON

CACHET ET SIGNATURE de l'Expert-Comptable

SIGNATURE DE L'ADHERENT

Je certifie l'exactitude des renseignements et m'engage à respecter les obligations des adhérents de l'organisme de gestion

Fait à :

Le :

SIGNATURE

Organisme Mixte de Gestion Agréé des Professions Indépendantes

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Agrément par décision du Ministère des Finances du 19 décembre 2017

N° Agrément : 2.01.930 - SIREN N° 319 762 985 - NACE N° 6920 Z - TVA Intracom FR 95 319 762 985

CONDITIONS D'ADHESION

Sont membres adhérents les Industriels Commerçants, Artisans, Professions libérales ou Agriculteurs qui ont pris l'engagement de verser le montant de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration.

La cotisation **Primo adhérent** n'est effective que la 1^{ère} année d'adhésion, les années suivantes seront facturées au prix normal. La cotisation est due pour l'année entière quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation de l'OMG et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation est réputé avoir démissionné rétroactivement au 1^{er} janvier de l'année.

Les cotisations des membres adhérents sont payables dans le mois de l'inscription et ensuite, chaque année avant le 31 mars.

Vous relevez d'un **régime réel d'imposition - simplifié, normal, déclaration contrôlée** - votre adhésion à l'OMG entraîne le respect des obligations suivantes :

- 1) Produire une comptabilité sincère.
- 2) Nous remettre chaque année une copie de votre bilan, de votre compte de résultat ou de votre déclaration de résultat de l'exercice (bénéfice ou déficit), vos déclarations de TVA (CA3 ou CA12) ainsi que les documents annexes demandés par l'OMG.
- 3) **Donner mandat à l'OMG pour la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations (sauf si ce dernier a déjà été donné à un tiers) et du compte-rendu de mission (CRM) aux services fiscaux.**
- 4) **Donner mandat à l'OMG pour communiquer avec le membre d'expertise comptable chargé des déclarations et pour lui fournir copie du CRM.**
- 5) Répondre aux demandes de renseignements de l'OMG dans le cadre de l'Examen de concordance, cohérence et vraisemblance de vos déclarations de résultats et de TVA.
- 6) Informer l'OMG des résultats de tous contrôles fiscaux.
- 7) Informer l'OMG de tout changement intervenu dans votre situation (adresse, clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvement d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable...)
- 8) Informer votre clientèle de votre appartenance à un Organisme de Gestion Agréé, conformément au décret du 27 juillet 1979 et accepter les règlements par chèque libellé à votre nom et par carte bancaire.
- 9) Autoriser l'OMG à communiquer à l'agent de l'Administration fiscale qui apporte son assistance technique au centre, les documents mentionnés au présent article.

Les obligations des adhérents sont stipulées dans les statuts de l'OMG. Ces documents sont à votre disposition pour consultation aux sièges sociaux de vos organismes.